

LA CÔTE-D'IVOIRE
SOUS LE GOUVERNEUR
Gaston MONDON
(28 novembre 1936-27 janvier 1939)

Gaston Charles Julien MONDON

Né à Nantes, le 31 mars 1882.

Fils de Sylvain Mondon et d'Isabelle Marie Eugénie Rolin.

Marié à Cazères (Haute-Garonne), le 30 septembre 1907, avec Marcelle Dancan. Dont :

— Joséphine-Yvonne-Isabelle, mariée à Dakar, le 25 septembre 1929, avec Camille-Luigi-Alfredo Berrettini, capitaine au long cours ;

— Odette Marie Suzanne (1909-1994), mariée à Dakar, en mars 1939, avec Maurice Méker, attaché au cabinet de son père.

Docteur en droit.

Administrateur adjoint de 2^e classe des affaires indigènes (magasin comptable du service local à Kayes)(Haut Sénégal)(1909).

Administrateur adjoint de 1^{re} classe du cercle de Labé (Guinée)(1912).

Lieutenant de juge mars 1921), puis chef du cercle (« administrateur-maire ») de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire).

Directeur des affaires politiques et administratives au gouvernement général de l'AOF à Dakar (fév. 1924).

Membre du Conseil du contentieux administratif de l'AOF.

Inspecteur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre (fév. 1928).

Directeur des Affaires économiques au gouvernement général de l'AOF à Dakar (1931-1936).

Gouverneur de la Côte d'Ivoire (nov. 1936-jan. 1939).

Secrétaire général p.i. du gouvernement général de l'A.O.F. (jan. 1939).

Gouverneur honoraire (septembre 1942).

Chevalier (*JORF*, 27 février 1927), puis officier (*JORF*, 15 juillet 1939) de la Légion d'honneur.

Chevalier du mérite agricole (*JORF*, 11 août 1932).

Décédé à Biarritz le 5 décembre 1962.

Nos gouverneurs rejoignent.
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1937)

ABIDJAN.

Le gouverneur Mondon, nouveau titulaire du gouvernement de la colonie, est arrivé à Abidjan le 23 décembre pour prendre possession de son poste.

La colonisation en péril en Côte d'Ivoire

L'éternel problème de la main-d'œuvre
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1937, p. 1, col. 5, ns)

Nous n'avons jamais manqué de signaler ici les difficultés que connaissent nos planteurs de la Côte d'Ivoire (et d'ailleurs).

Ce furent celles de la crise ; ce sont celles que créent des mesures malheureuses qui entravent non seulement leur activité mais, ce qui est plus grave, mettent en péril la continuité même de leur présence à la colonie.

Un nouveau gouverneur vient d'arriver : M. Mondon. À l'occasion de la réception organisée en son honneur M. Jean Bosc, président de la chambre de commerce et d'agriculture, a exposé aussi la situation des colons :

Je ne sais pas, M. le gouverneur, si on vous a dit déjà que vous alliez trouver une colonie en plein essor, mais aussi avec une menace formidable suspendue au-dessus de la tête : l'arrêt de la vie agricole et forestière par suite du manque total de main-d'œuvre.

En tout cas, même si vous en êtes informé, vous ne pouvez vous douter exactement du tragique danger qui est là à nos portes.

Mon rôle est de vous en faire part, en tant que représentant élu des planteurs et forestiers.

La Côte d'Ivoire a une population de 4 millions d'âmes qui paie l'impôt ; or, aujourd'hui, il n'est pas possible de trouver 10.000 hommes pour assurer l'exploitation rationnelle des plantations et des chantiers forestiers.

Je veux bien qu'il y ait actuellement environ 8.000 hommes employés sans contrat, mais tout de même, il paraît effarant d'entendre dire qu'une population de 4 millions d'habitants ne peut fournir 18.000 manœuvres pour les travaux de la terre et du bois, les seuls d'ailleurs pour lesquels un nombre de bras important est nécessaire.

La récolte du cacao et du café bat son plein, celle des bananes dure toute l'année, or, ces derniers temps un grand nombre de planteurs se sont vus contraints de laisser tomber sur le sol leur production en état d'être récoltée, par suite du manque de bras.

Des planteurs ont porté leurs doléances devant le commandant de cercle, en le suppliant de leur donner des hommes durant le temps de la récolte. Je n'ai pas entendu dire qu'un seul ait obtenu satisfaction.

Et cependant, M. le gouverneur, ce sont des millions de francs qui sont à terre, c'en est d'autres qui tomberont demain, si vous n'intervenez pas de façon pressante auprès des administrateurs de cercles pour mettre fin à une situation qui causera la ruine des planteurs et sera un désastre pour la colonie elle-même.

Et cette intervention ne doit pas être faite demain, M. le gouverneur, c'est aujourd'hui que les colons vous demandent de les sauver, demain, il sera trop tard.

Aussi, dans la colonie que nous étions habitués à considérer comme la plus prospère de notre côte d'Afrique, celle de la grande réussite de M. Reste, la situation est devenue si grave que M. Jean Bosc n'hésite pas à dire au Gouverneur qui débarque, après son exposé :

Auparavant, M. le gouverneur, je vous demanderai de vouloir bien penser qu'il y a en Côte d'Ivoire, quelques centaines de planteurs et de forestiers qui ont aujourd'hui les yeux fixés sur Abidjan, et que ces colons attendent avec une impatience fébrile la réponse que vous me ferez, car, celle-ci leur apportera la vie ou la mort, *et je n'ai pas à vous cacher que le désespoir des gens peut être terrible.*

Certes, la politique du « paysan noir »¹ est très belle, très souhaitable et nous savons que le gouvernement s'y attache particulièrement. Cependant, va-t-on pour cela abandonner purement et simplement les colons blancs, base essentielle de notre colonisation, sous prétexte de laisser le noir cultiver le champ qu'il n'a d'ailleurs pas encore beaucoup débroussé !

Nous ne rappellerons jamais assez que la colonisation blanche est vitale pour assurer notre pérennité en Afrique ; sans main-d'œuvre, elle ne peut subsister. Va-t-on, en lui refusant cet élémentaire soutien, si facile à donner, la laisser disparaître ?

Cette situation n'est pas particulière à la Côte d'Ivoire. Le Cameroun, l'A.E.F. ont déjà fait entendre de semblables cris d'alarme. Il faut les faire entendre, à Paris, et, sans plus tarder organiser le marché de la main-d'œuvre.

Il faut sauver notre colonisation.

Visite en leurs États
EN CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 12 février 1937)

Peu après avoir pris possession de son poste, M. Mondon, nouveau gouverneur de la colonie, s'est rendu à Bingerville où il se préoccupa des possibilités de récupérer les locaux disponibles.

Il visita en détail l'ancien palais du gouvernement et constata qu'il était possible d'utiliser les immeubles dans l'intérêt du service.

De Bingerville, le gouverneur gagna Grand-Bassam où il fut reçu par les fonctionnaires et colons qui se souviennent du temps où le nouveau gouverneur était chef de ce cercle en tant qu'administrateur.

Le nouveau visage de l'Afrique
L'angoisse de l'heure
par Raoul Monmarson
(*Les Annales coloniales*, 23 février 1937)

Abidjan, 1^{er} février.

Lors de l'arrivée en Côte d'Ivoire du nouveau gouverneur, M. Mondon, une manifestation avait été prévue par de nombreux planteurs et forestiers : s'opposer par la force au débarquement, à Port-Bouët, du nouveau chef de la colonie.

¹ Celle de Marius Moutet, ministre socialiste des colonies.

Ainsi, les colons pensaient-ils attirer sur eux l'attention. La basse Côte d'Ivoire tout entière est, en effet, en proie à un très grave malaise. La main-d'œuvre fait défaut. Et cette défaillance n'est pas occasionnelle. Si des mesures permanentes ne sont pas prises, l'exploitation forestière, autant que la plantation, ne pourront plus réaliser normalement, à l'avenir, leurs opérations. Une solution d'urgence, et dictatoriale, s'impose.

*
* *

Depuis de longues années, le problème nous est familier. L'exploitation forestière recrutait naguère en Haute-Volta. Toutes les opérations s'effectuaient avec le concours et sous le contrôle de l'Administration. La basse Côte d'Ivoire, dans sa partie de savane, était de même périodiquement mise à contribution.

Le recrutement devenait cependant chaque année plus difficile.

Un premier remède fut appliqué : le démembrement de la Haute-Volta. Égarée dans les centres africains, cette colonie était une terre d'attente. La route ne la desservait que difficilement, le rail ne l'atteignait point. Sa raison de vivre était surtout, semble-t-il, de fournir des contingents annuels de travailleurs à la Côte d'Ivoire.

Dans ces conditions, ses terres furent mises en partage entre le Soudan et la Côte d'Ivoire.

Les effets de cette mesure parurent heureux.

La crise, paralysant en partie l'activité économique de la basse côte, interdisait à l'époque tout recrutement intensif de travailleurs. Cahin-caha, le travail, la surveillance, la récolte s'effectuaient.

Mais, dans l'ombre, ceux qui ont à cœur cette colonie, pouvaient se poser la question de l'avenir. Le rail, en se hissant dans le pays mossi, allait créer la vie et attacher à leurs terres, si productives, ceux qui n'étaient nomades que par force. Les routes, enrichies d'antennes nouvelles et multiples, pouvaient de plus en plus répondre à un trafic important. L'Office du Niger, de son côté, créait la mystique de la colonisation noire, au centre de l'Afrique, par le noir. Au point de vue de la main-d'œuvre, il réalisait l'opération des abcès de fixation, au point de vue des travailleurs du sol, il rendait désormais presque exceptionnelle la migration. Parallèlement, la haute Côte d'Ivoire se développait du fait que le rail, à Bobo-Dioulasso, lui ouvrait les portes de la mer. De Zuenoula à Korhogo, à Boromo, les zones qui pouvaient naguère se séparer de contingents annuels de travailleurs les retiennent aujourd'hui et les fixent sur leurs propres terres.

Bien plus, la haute Côte d'Ivoire devient à ce point de vue l'adversaire ardente de la basse Côte. Nouvelle venue à la colonisation, et forte déjà de ses heureuses réalisations, elle entend être reconnue désormais par Abidjan, et par Dakar, non plus seulement *de facto*, mais aussi *de jure*. Elle pousse, dans son exaltation, les revendications à un point plus élevé : le rétablissement de la Haute- Volta.

*
* *

Ainsi la question de la main-d'œuvre était-elle désormais posée avec une certaine acuité, lorsque deux éléments vinrent l'aggraver et en accuser le caractère d'urgence. D'une part, l'amélioration considérable de l'activité économique. Avec le cacao à 4 francs le kilo, des régions comme celle d'Abengourou réalisent entre les mains des planteurs un bénéfice de dix-neuf millions de francs. La traite est en heureuse effervescence. Toute la basse Côte d'Ivoire compte, par millions, ses gros sous. Elle n'est pas en peine de vendre ses produits. Elle n'est, hélas, en peine que de les récolter.

Nous avons été saisi, l'été dernier, dans le Sassandra, de l'actuelle situation de fait : le développement considérable de la plantation indigène. Le noir étant planteur, et demandeur de main-d'œuvre, n'est donc désormais non plus seulement manœuvre, mais concurrent en besoins d'hommes. La plantation européenne, de ce fait, et du fait de la prospérité actuelle, connaît les affres du recrutement, et se trouve ainsi très gravement menacée, à la fois dans sa récolte actuelle, et surtout dans son avenir.

*
* *

Les forestiers font entendre une plainte identique. La forêt ne retentit plus de long gémissement des arbres qu'ils abattent, mais de leurs doléances. Ils exposent que l'Administration a le devoir de leur procurer immédiatement de la main-d'œuvre, et que leurs titres à cette sollicitude sont considérables : sur dix ans, l'exploitation forestière totalise une moyenne de 38 % de la valeur, et de 65 % du tonnage des exportations de la colonie. Elle a utilisé une main-d'oeuvre d'une moyenne de 8.000 hommes. Et elle prétend que sur les 3.800.000 habitants de la Côte d'Ivoire ce contingent doit être très aisément recruté.

*
* *

Et c'est ici que le bât blesse, et c'est ici qu'une décision du nouveau gouverneur général de l'A.O.F. s'avère désastreuse. Dans le souci de laisser à la liberté humaine son plein effet, à la dignité de l'individu sa pleine signification, M. de Coppet a lancé une circulaire prescrivant à l'Administration de se désintéresser à l'avenir du recrutement ! Celui-ci est donc désormais impossible. La virtuelle contrainte par corps de naguère, qui eût été en ce moment si nécessaire, est abolie. Toute la colonisation européenne de la Côte d'Ivoire, et l'exploitation forestière, sont donc de ce fait en immédiat péril de mort.

*
* *

Ainsi la question de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire se présente-t-elle aujourd'hui comme suit :

— développement considérable de la plantation indigène. L'ancien manœuvre, devenu planteur, n'est pas seulement perdu pour la plantation européenne : il est aussi un concurrent pour elle, puisque également consommateur de main-d'œuvre.

— ouverture de la haute Côte d'Ivoire, et de ses zones soudanaises, aux opérations de la colonisation, grâce aux routes et à la voie ferrée qui peuvent désormais assurer l'évacuation des produits. Dans ces conditions, l'indigène met en valeur son propre sol, et n'émigre plus comme naguère en basse côte.

— circulaire du Gouverneur général enjoignant à l'Administration de se désintéresser désormais des opérations de recrutement, de ne plus imposer l'embauche à l'indigène, de laisser celui-ci libre désormais de s'engager ou non. Du fait de la nonchalance du noir, et de la subsistance qu'il trouve en ce moment sur son propre sol, c'est pratiquement interdire la possibilité de réaliser le recrutement.

*
* *

Chaque journée, en ce moment, depuis quelques semaines, aggrave le problème. Nous avons vu les cabosses de cacao pourrir sur l'arbre, faute de main-d'œuvre pour les cueillir.

Il faut une solution.

D'urgence d'abord. Et qui ait, ensuite, la valeur d'un statut.

Les discussions sont ouvertes. Quel est donc le remède ?

Le nouveau visage de l'Afrique
Les bras des hommes
par Raoul Monmarson
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1937, p. 1, col. 1-2)

Abidjan, 1^{er} février.

Les Colonies françaises sont divisées en deux formes d'État : l'Administration et la Colonisation.

Ce sont encore maintenant deux sœurs ennemies.

La première ne s'est pas rendu compte que le jour où la Métropole serait lasse de la payer, et d'entretenir sur un train de vie exorbitant, sans profit, des territoires extérieurs qui profitent surtout à l'Étranger, elle ne trouverait la vie que grâce à la colonisation.

Elle devrait donc favoriser celle-ci, la soutenir, la faire progresser par tous les moyens.

Quand elle ne s'en désintéresse pas, elle lui crée des embûches de toutes sortes.

Fasse donc le ciel que sa vie n'en dépende pas un jour !

Lorsque l'Administration veut construire, ouvrir un chantier, entretenir une route, réaliser des travaux publics quelconques, elle trouve toujours des hommes. Et à satiété. Il y a d'abord les prestataires. Ceux-ci n'ont pas encore de syndicats, qui leur permettraient un jour d'être des protestataires. Il y a, ensuite, dans la multiplicité des besoins quotidiens d'entretien, les prisonniers. Il y a, enfin, les recrutements massifs des travailleurs.

La Société de construction des Batignolles, entreprenant la construction d'un tronçon du Congo-Océan, avait exigé et obtenu de l'Administration la présence, sur ses chantiers, d'un contingent quotidien de manœuvres. Ce contingent, si nos souvenirs sont exacts, devait être de 6.000 hommes. L'Administration, par homme manquant et par jour, était tenue de payer un dédit.

Sur les chantiers de l'Office du Niger, militairement encadrés, 2.000 travailleurs environ ont été recrutés par l'Administration et mis à la disposition du Consortium.

Ainsi la preuve est faite, sans recourir à d'autres exemples, que lorsqu'il s'agit de ses intérêts ou de ses entreprises, ou de l'équipement de la Colonie, l'Administration sait bien assurer le recrutement et réaliser une formule de travail forcé qu'elle condamne lorsqu'il s'agit des intérêts privés.

Il y a donc, suivant le dicton, deux poids, deux mesures.

L'Administration se rendra-t-elle compte que son existence est liée à la progression de la colonisation, et comprendra-t-elle que l'indigène n'est pas encore suffisamment éduqué, évolué, pour être abandonné à lui-même ?

Il est évidemment très beau d'appliquer, même à retardement, sous la poussée d'un gouvernement qui s'est hissé sous le pavois de la liberté individuelle, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans ce cas, poussant à sa pleine réalisation ce principe, évacuons sans tarder nos colonies. Nous n'avons pas le droit d'appliquer cette formule quand il s'agit de la colonisation, et de la rejeter quand il s'agit de l'Administration. La logique seule ne le commande pas, mais bien la seule justice humaine, au nom de quoi l'Administration prétend réaliser le nouveau statut des noirs.

*
* *

Nous demandons donc l'égalité.

Puisque la circulaire du gouverneur général entend que tous les indigènes soient libres de disposer d'eux-mêmes, de travailler ou de ne rien faire, et que l'Administration n'intervienne plus dans les opérations privées de recrutement, nous demandons qu'il en soit de même lorsque l'Administration recrute pour son propre compte.

La France n'a qu'une tutelle. Le Noir est maître de son destin : travaux d'État, ou travaux particuliers, il doit être libre de s'embaucher. Il n'est libre encore que pour le privé, pas encore en ce qui concerne sa collaboration aux travaux d'État.

Voilà pourquoi nous demandons l'égalité.

*
* *

Notre sentiment est net : l'évolution des noirs n'est pas réalisée dans toutes les colonies d'une manière égale. L'électeur des « quatre communes » devrait, dans ces conditions, demander que le député du Sénégal soit élu par la colonie tout entière. Le Sénégalais installé sur l'ensemble de nos colonies africaines devrait de même juger que toutes les races, toutes les tribus, tous les clans de ces colonies sont ses égaux, en intelligence, en activité, en force.

Des différences cruciales existent, et c'est pourquoi, durant de longues années encore, la tutelle de la France sera nécessaire aux noirs.

À côté de son éducation, par l'instituteur, il est indispensable d'assurer sa surveillance par le médecin, comme il est indispensable par l'administrateur de le contraindre aux cultures vivrières. Imprévoyant, ignorant-du lendemain, sucé, quand il a de l'argent par une innombrable famille qui vit à ses dépens, le noir n'utilise pas son argent pour améliorer son habitat, son vêtement, la matérialité de sa vie quotidienne, mais fonde le tout dans le creuset de dépenses inutiles qui vont de l'harmonica au fixe-chaussettes, de l'accordéon au parapluie. Les bonnes années le comblent. Les mauvaises le tuent d'inanition. Les quelque quinze mille morts de faim du Niger eussent pu demander au fleuve son poisson. Quand on établit que le bras de l'homme ne demande pas même au sol ses ressources, à l'instant précis où la nécessité de manger s'impose, on peut établir que la France se doit de contraindre le noir à travailler.

Si, en matière noire, abandonnant son ridicule Jean-Jacques-Rousseauisme, l'Administration entend que pour son bien, pour assurer le libre et sain développement de sa race, il est essentiel de contraindre le noir à travailler, l'œuvre colonisatrice de la France pourra se développer harmonieusement.

Sinon il est, préférable d'abandonner de suite nos territoires de l'Afrique noire.

Pour répondre à l'angoissante pénurie de main-d'œuvre de la basse Côte d'Ivoire, le Gouverneur, M. Mondon, créa un office du travail. Mais dans combien de temps cette création portera-t-elle ses fruits ?

Nous envisageons la seule solution possible : la main-d'œuvre militarisée, comme au Niger, comme à Madagascar, comme demain sans doute au port d'Abidjan. C'est le fameux « 2^e contingent ». Ce sont les soldats-postiers, avant la guerre, lors de la grève des P. T. T., ce sont les travailleurs agricoles. Ce sont les tirailleurs de demain, repérés, recrutés, encadrés par l'armée, et mis à la disposition des intérêts privés.

L'Office de la main-d'œuvre centralise les demandes, et répartit les contingents demandés. Il observe l'honnête exécution du contrat, tient en mains ses hommes, prolonge en quelque sorte l'éducation qu'il a ébauchée à l'école en apprenant ainsi à celui qui est devenu un homme que le premier devoir de celui-ci est de travailler.

*
* * *

Afin de libérer ces manœuvres non spécialisés, la Côte d'Ivoire pourrait envisager de céder à l'entreprise privée l'entretien de ses routes à gros trafic. Les prestataires et les crédits annuels, ajoutés à une indemnité forfaitaire, devraient permettre aux entrepreneurs particuliers de doter la colonie d'un réseau routier permanent, et non plus saisonnier. Du matériel approprié rendrait les femmes libres d'accomplir leurs fonctions normales. Elles ne seraient plus alors, d'une manière lamentable et ridicule, occupées chaque jour à transporter sur les routes, dans un couffin gros comme une chéchia, quelques centimètres cubes de terre, souvent secondées d'ailleurs par des gosses.

La Côte d'Ivoire pourrait ainsi disposer d'un volant annuel de travailleurs suffisant aux besoins actuels. Ce serait un corps de manœuvres, identique à toutes les main-d'œuvre saisonnières de France. La route administrative est une consommatrice considérable d'hommes. La route confiée à l'entreprise privée libérerait au profit des planteurs et des forestiers, et pour un gain certain, une partie de ces forçats sans matériel.

La Direction de l'Office de la main-d'œuvre, commandant à une armée mobile de travailleurs, et poursuivant un idéal humanitaire, permettrait ainsi à la colonisation d'assurer la récolte et l'évacuation de son produit, cependant que par le truchement de ses cadres, il poursuivrait me tâche éducative extrêmement belle.

Ainsi l'Administration montrerait-elle qu'elle comprend les intérêts supérieurs de la France dans ses colonies, qu'elle ne fait pas l'exception seulement pour elle-même, et que le strict enseignement du labeur quotidien est, pour leur progression sociale, le premier bienfait à imposer aux enfants qu'elle a formés.

Le voyage en A. O. F. de la Mission parlementaire
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1937, p. 1, col. 3)

La partie de la mission de la commission des Colonies conduite par M. Georges Nouvelle, président de la commission, a gagné Abidjan par un itinéraire instructif : Koutiala, Bobo-Dioulasso, Ferkessédougou, Korhogo, Bouaké, Dimbokro, Abengourou, Adzopé, Agboville.

Après les régions voltaïques de la haute Côte d'Ivoire, au particularisme qui s'affirme avec une singulière acuité, la région bénie du café, du cacao, de l'exploitation forestière, fit apparaître aux yeux des membres de la mission un aspect angoissant de la question : la main-d'œuvre.

Reçue à Abidjan par le gouverneur de la colonie, M. Mondon, la mission visita Bingerville, Grand-Bassam, et se rendit sur l'emplacement du futur chenal, grâce à quoi le port d'Afrique deviendra notre plus grand port du golfe de Guinée. Embarqué sur le bananier *Kakoulima*, qu'elle put ainsi visiter, la mission se rendit ensuite de Port-Bouët à Sassandra. La prospection automobile allait recommencer : ce furent Gagnoa, Daloa, Man. Partout le grand cri des colons européens : la main-d'œuvre. Même à Man, abusivement saigné à blanc par les recruteurs de la basse-côte.

De Man, via Danané, la mission gagna N'Zéré Koré. La Haute-Guinée s'offrit ainsi, en ses deux postes à commandement militaire, à quelques encablures des frontières du Liberia et du Sierra Leone. Après Macenta, les étapes furent marquées par Kissidougou et Kankan. De ce dernier centre, terminus à 800 kilomètres du rail Conakry-Niger, la mission se rendit à Siguiri, d'où, à quarante kilomètres, elle gagna le placer le plus

important, celui de Kolegniagbé, où plus de 30.000 indigènes creusent le sol à la recherche de l'or.

La descente vers la côte allait s'effectuer, de Kankan à Mamon, via Kouroussa et Dabola. Ensuite, de Mamon à Dalaba, où la mission retrouvait M. Lucien Gasparin, député de la Réunion, rentré du Dahomey et du Togo, par le *Brazza*.

Les deux autres membres de la mission Togo-Dahomey, MM. Niel et Quinson, ont regagné la France, via Niamey, par l'avion d'Air-Afrique.

Embarqués à Conakry, sur le Canada, MM. Georges Nouvelle, Gasparin, Lozeray et Vincent arriveront à Marseille le 1^{er} mars.

Le nouveau visage de l'Afrique
Le problème du Sassandra
par Raoul Monmarson
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1937, p. 1, col. 1-2)

Une des plus riches régions de la Côte d'Ivoire s'est développée par ses seuls moyens, n'ayant jamais été mise en vedette par le gouvernement de la colonie. Aux Vialle et Mounier de Grand-Lahou, aux Roux-Baudrand de Sassandra, qui, vers 1919, peinaient âprement chacun dans son secteur, la colonie ne tendait point l'usuelle main secourable. Les Compagnies de navigation ignoraient l'escale régulière de Sassandra. Avec le bac de Tiessalé, et le détour de Gagnoa. Sassandra était une terre d'exil, et il fallut la concession du colonel Girod (1927-1928) pour que l'attention soit enfin éveillée sur cette zone occidentale de la colonie.

Le bassin du Sassandra étouffe aujourd'hui d'opulence, mais le particularisme anormal d'Abidjan ne lui a pas donné encore les moyens économiques et rapides de réaliser les voies de sa prospérité. Une caricature de wharf inutilisé, inutilisable, existe à Sassandra. Depuis l'été dernier, sur un autre point de la rade, un remblai en latérite a été élevé, long d'une vingtaine de mètres, recevant à peine les caresses des vagues expirantes. Il semble que cette amorce soit abandonnée. Et les navires qui mouillent en vue de ce paysage océanien attendent que la pagaie rythmée des indigènes, triomphant d'une barre néfaste aux chargements, amène sous leur palan les produits à embarquer. C'est ridicule et charmant. Mais c'est aussi une honte. Nous pouvions l'accepter en 1920. Nous ne pouvons plus apposer notre aval sur cette traite, en 1937.

*
* *

De Sassandra à Gagnoa, sur les 175 kilomètres du parcours, après la scierie Schwander, la route ne traverse plus la brousse, mais une plantation ininterrompue. À l'effort des Perrot, des Josse, les indigènes ont répondu. Ils sont devenus, à leur tour, des colons. Une innombrable armée de cacaoyers s'est emparée de toute cette partie de la basse côte, avec ses quartiers généraux à Soubré, Issia, Sinfra, Lakota, Divo, Gagnoa. En dix ans, cette offensive victorieuse répond à celle qui fut menée exclusivement par les indigènes dans le cercle d'Abengourou : toute la basse Côte d'Ivoire éclate aujourd'hui de prospérité : le cacao, le café, le kola se vendent. Le miracle annoncé par M. Reste se réalise, les produits, plantés dans les années de désespoir, sont absorbés à pleins sabords par l'Europe. Il n'en faut pas plus pour que le strict airain du soleil ait fondu, dans un ciel heureux, toutes les menaces de la tornade.

*
* *

Mais si les planteurs ont préparé, avec une patience parfois héroïque, leur actuelle prospérité — qui n'amortit pas encore d'ailleurs leurs années de sacrifices — le gouvernement local ne s'est pas préoccupé d'assurer parallèlement les voies de sortie du produit. Il était dans le programme du gouverneur Reste de terminer la route Man-Duékoué-Buyo-Soubré-Sassandra, 210 kilomètres demeurant à construire sur les 350 du parcours total. Abidjan, animé d'une passion honteuse, persiste à contraindre la région de Man à sortir par Port-Bouët : 650 kilomètres.

Ainsi le bassin de Sassandra est-il dissocié, incapable encore de mener un effort identique en faveur de son propre port. Le nouveau gouverneur de la Côte d'Ivoire, M. Mondon, qui fut directeur à Dakar des Affaires économiques de la Fédération, et qui semble, de ce fait, porté vers les réalisations tangibles, saura-t-il imposer raison à Abidjan, et accorder ainsi au bassin du Sassandra l'autonomie routière et portuaire indispensable à sa prospérité définitive ?

*
* *
*

Le voyage de la mission parlementaire dans le bassin du Sassandra semble avoir été formel à cet égard. À côté de la question de la main-d'œuvre, que nous avons précédemment exposée, la question de la vidange des produits est très nettement, très impatiemment posée. Et cela d'autant plus que des mesures regrettables sont arrêtées à Abidjan, en ce moment, contre Sassandra, comme l'interdiction d'y décharger l'essence. administrative : près de 700 kilomètres de routes seront désormais à parcourir pour ravitailler Sassandra, alors que les navires jusqu'à présent déchargeaient directement !

Une solution d'urgence s'impose : construire le port, ainsi que la route directe Sassandra-Soubré. Cette route serait éventuellement le chemin de service de la voie, ferrée en examen.

Elle permettrait, aux dires des techniciens, l'établissement, en deux ans, des 200 kilomètres jusqu'à Soubré. Ainsi toute la région occidentale de la Côte d'Ivoire serait-elle équipée, outillée, pour accomplir les fonctions qui lui ont été demandées à l'instant où l'avenir de la colonie pouvait paraître sombre à tous ceux qui, isolément, librement, s'obstinaient à faire surgir du sol cette richesse dont il est aujourd'hui inondé.

Nos colonies du groupe A.O.F— et ce sera le thème de nos prochaines études, — ont passé la puberté. Elles devraient marcher avec le siècle, et disposer des moyens techniques désormais mis entre les mains de tous ceux qui en ont si instamment besoin. Il est inconcevable que la crainte d'Abidjan d'abord, une certaine timidité de pensée ensuite, continuent à tenir prisonnier, bloqué derrière un fleuve, des bacs, des routes saisonnières dont on n'est jamais certain, un bassin si riche, capable à lui seul d'intervenir pour moitié dans la prospérité de la Côte d'Ivoire.

Visite en leurs États
AU SOUDAN
(*Les Annales coloniales*, 5 mars 1937)

M. Rougier, gouverneur du Soudan, s'est rendu, via Bougoum, à Sikasso où il s'est rencontré avec le gouverneur Mondon, gouverneur de la Côte d'Ivoire.

Les deux gouverneurs devaient étudier ensemble des questions intéressant les deux colonies, et que nous avons annoncées le mois dernier, notamment le rattachement à la Côte d'Ivoire du cercle de Sikasso.

L'étude de ces questions les amena à se rendre ensemble à Bobo-Dioulasso, tête de ligne du chemin de fer de la Côte d'Ivoire, puis à Ouagadougou, où ils rendirent visite au Moro-Naba, chef des Mossis. Poursuivant leur itinéraire, les deux gouverneurs prirent congé l'un de l'autre à l'Ouahigouya.

.....

La Mer
LES PORTS
ABIDJAN*
(*Les Annales coloniales*, 2 avril 1937)

Les travaux du port viennent d'être officiellement ouverts le 5 mars. En présence de nombreuses personnalités de la colonie, le gouverneur Mondon a donné le premier coup de pioche. symbolique. M. Gaulièze, directeur de l'entreprise des travaux du port, fit l'historique des projets de cette grande entreprise, projets qui remontent au gouverneur Binger.

Tout est bien qui finit bien !

Les travaux maintenant entrepris, officiellement consacrés, seront activement menés, assura le gouverneur, qui. ne manqua pas. d'associer M. Marius Moutet et M. de Coppet à cette importante réalisation.

INTÉRIM
EN COTE D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1937)

M. Hippolyte Couillault, administrateur en chef, est nommé secrétaire général p. i. de la Côte d'Ivoire, pendant l'absence de M. Bressolles ².

Responsabilités et continuité
(*Les Annales coloniales*, 23 avril 1937)

En rentrant du Sénégal où il assista au Conseil du Gouvernement, M. Mondon, gouverneur de la Côte d'Ivoire, a adressé à ses commandants de cercle et chefs de subdivision une circulaire-programme.

Ayant tiré un parallèle entre l'expansion économique de ces deux colonies, le Gouverneur conclut à l'insuffisance des productions de la Côte d'Ivoire et jette les bases de l'action administrative telle qu'il entend la voir se développer sur ce plan ; puis, pour fixer les responsabilités de chacun dans l'action à entreprendre, il termine sur les prescriptions suivantes :

Chaque passation de service des chefs, de circonscriptions administratives donnera lieu à rétablissement d'un procès-verbal détaillé reprenant les points énumérés ci-dessus en A et B. L'administrateur entrant connaîtra ainsi le bilan exact de la situation dont il prendra la responsabilité en en prenant la charge.

² *Louis* Henri François Denis Bressolles (Libourne, 6 janvier 1884-Nice, 10 sept. 1969) : officier de la Légion d'honneur comme intendant militaire.

Ces passations de service doivent être faites sans précipitation, en y consacrant au contraire tout le temps nécessaire. Les affectations récemment prononcées indiquent combien je tiens à ce que l'administrateur entrant et l'administrateur sortant puissent rester plusieurs semaines ensemble pour y procéder avec tout le soin voulu. Si besoin, les départs seraient retardés.

Il faut, en effet, de la continuité dans l'action ; il faut rompre avec ces recommencements périodiques qui sont trop souvent le fait d'une mutation.

Dans le programme sans prétention que je vous demande d'appliquer, c'est la pérennité de l'effort qui est le plus sûr garant du succès.

Ce souci de pérennité est fort louable. Certes, l'effort ne peut être obtenu qu'en mettant chacun devant ses responsabilités ; mais pour fournir un effort constructif, il faut en avoir le goût et cet état d'âme, qui crée le « climat » favorable, ne peut se développer que dans la continuité.

Les instructions les plus strictes ne peuvent rien contre le découragement que connaît le « fonctionnaire-éclair » qui, au cours de sa carrière, saute d'un poste à un autre ; devant sa fuite éperdue, les responsabilités ne sont qu'un leurre.

Pour pouvoir, et il le faut, les imposer, il est nécessaire d'assurer la continuité de l'homme.

Si les services ne valent que par les hommes qui les composent, l'homme ne vaut que par l'orgueil qu'il a de son œuvre.

Il faut donc lui permettre de la réaliser.

P. L. V.

« L'impression générale que je rapporte est que la situation économique de l'A. O. F. est extrêmement prospère »
(*La Dépêche coloniale*, 24 avril 1937)

nous déclare M. Marius MOUTET, qui souligne que la préoccupation essentielle doit être le développement de la population indigène

.....
« La Côte d'ivoire est un pays d'un avenir considérable. Ce n'est pas seulement la forêt, mais de très nombreux produits qui peuvent être exploités : fruits, matières premières, oléagineux, textiles, etc.

Elle a à sa tête un homme de premier ordre, M. Mondon, qui a opéré dans cette colonie un redressement sérieux.

Évidemment, on a peut être trop souvent sacrifié à l'ostentation à construire des palais qui ont coûté cher, alors que l'équipement est tout de même insuffisant.

J'ai eu à discuter avec les représentants de la colonie, le problème de la main-d'œuvre.

J'ai entièrement maintenu mon point de vue qu'il n'y aurait aucune main-d'œuvre contrainte, que nous étions dans une ère de colonisation qui ne comporte pas cette obligation du travail, que le paysan noir est tout prêt à nous aider, contrairement aux idées courantes, chaque fois qu'il y trouverait vraiment son intérêt. C'est une question à étudier.

Nous n'abandonnons pas pour cela les colons qui trouveront la main-d'œuvre utile. Ce qui est partout vraiment remarquable, c'est que l'effort essentiel de colonisation est fait par l'indigène lui-même.

D'ailleurs, d'une façon générale, il apparaît que toute l'A. O. F. sera colonisée par ses propres habitants.

.....

La Côte d'Ivoire en rébellion contre Dakar
(*Les Annales coloniales*, 20 août 1937)

Au cours de sa séance du 8 août, la chambre de commerce de la Côte d'Ivoire a été saisie d'un vœu présenté par M. Jean Rose, président de la chambre d'agriculture et d'industrie de la Côte d'Ivoire.

Ce vœu fut adopté à l'unanimité, avant la lettre, mais la séance officielle de l'assemblée devait en avoir raison. L'intervention de M. Mondon, gouverneur de la colonie, fut, en effet, à ce point de vue décisive, et la chambre de commerce, pudique, corrigea ainsi ses plus intimes désirs.

Nous n'avons pas les mêmes raisons, et nous nous faisons un devoir de publier ce vœu, que d'aucuns pourront à leur aise méditer :

La chambre de commerce,

Considérant que la Côte d'Ivoire a un budget d'environ 97 millions de fr., et que les taxes réclamées par le Chef de la Fédération au profit du budget général vont être approximativement du même ordre annuellement pour la seule Côte d'Ivoire.

Considérant que les commerçants ne peuvent admettre qu'une telle somme, payée par la colonisation en général et par la production européenne et indigène en particulier, soit prélevée sur les richesses de la Colonie pour alimenter le budget général.

Considérant que la Côte d'Ivoire a un chemin de fer appartenant au gouvernement général, qui est le seul au Groupe de l'A. O. F. à réaliser de copieux bénéfices d'exploitation, lesquels vont également à Dakar,

Considérant que le Service maritime de la Côte d'Ivoire rattaché au Gouvernement général expose chaque année des bénéfices d'exploitation dépassant plusieurs millions, encaissés toujours par l'Administration de la Fédération,

Considérant, en somme, que la production de la Côte d'Ivoire va se trouver saignée à blanc, sans profit pour son équipement particulier, sauf de maigres délégations,

Considérant que si des Colonies du Groupe de la Fédération ont absolument besoin d'équilibrer leur budget par des secours du Gouvernement fédéral, il appartient à celui-ci de rechercher une autre forme de participation de la Côte d'Ivoire et des autres colonies du groupe à même de participer,

Considérant que les doléances du Commerce et de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire sont très rarement prises en considération par M. le gouverneur général de l'A. O.F.,

Émet le vœu :

Que le gouvernement de la Côte d'Ivoire soit déclaré autonome territorialement, administrativement et financièrement.

Il y a quelque vingt ans que nous militons dans ce sens, et que nous posons le principe : la Côte d'Ivoire doit-elle continuer, à être sacrifiée au profit des colonies de la Fédération, et le gouvernement général, tentaculaire, machine à retarder les affaires, à les enterrer, parce que les méconnaissant. les méprisant, ne voyageant pas et n'ayant pas la foi, doit-il être d'année en année gonflé en son budget, doit-il écraser tout sous lui, doit-il être le maître souverain et ruiner ses sujets ?

Nous avons exposé une nouvelle fois, cet hiver, notre conception, lors de notre dernier voyage en Afrique. Nous avons exprimé oralement à M. le ministre des Colonies, à notre retour, objectivement, aussi impartialement que nous l'avons pu, les réformes qu'il conviendrait d'apporter à une centralisation administrative et à une

organisation de la Fédération qui ne sont plus du siècle. M. Moutet s'est depuis rendu en Afrique.

Mais toutes les solutions qui eussent pu venir en aide à la Côte d'Ivoire ont été ajournées ou contrées. Le prolongement de la voie ferrée Bobo-Ouaga est « réservé », le Sassandra a reçu le coup de grâce, un rapport du Gouverneur de la colonie l'ayant condamné avec l'approbation du gouverneur général. Le Sassandra continuera donc à franchir le Bandama pour exporter par Abidjan !

Que la colonisation s'éveille ! Qu'elle affirme sa personnalité ! La colonie demeure, en effet, une affaire d'État, un filon administratif, un cercle de privilégiés.

Ceux qui ont peiné, souffert, travaillé, ayant risqué leur vie, leurs capitaux, joué l'exil, tenté le coup, sont encore des parias. Ils le savent, mais ne s'organisent point pour lutter. Ils sont les maîtres, et ce sont eux les esclaves. Ils sont les « payeurs », et ce sont eux qui marchent au commandement.

La chambre de commerce de la Côte d'Ivoire n'a pas osé rompre, mais déjà ceux qui justifient par leur argent la présence de ceux qui les administrent grondent. Les temps vont changer. La colonisation cessera un jour d'être l'exclusif apanage d'un cénacle assuré de son pain quotidien, de ses échelons mathématiques, de sa retraite certaine, de la mise en exploitation savante d'une agréable formule d'exil.

Vive la révolution coloniale !

À LA B.C.A.*

(*Les Annales coloniales*, 20 août 1937)

Le rapport du conseil d'administration de la Banque commerciale africaine à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin signale que la Banque a l'intention, la Côte-d'Ivoire s'affirmant « comme une colonie de grand avenir », de construire à Abidjan un immeuble capable de recevoir les services de la banque autant que de loger ses agents.

EN A.O.F.

(*Les Annales coloniales*, 17 septembre 1937)

M. Mondon, gouverneur de la Côte d'Ivoire, s'est rendu à Dakar afin d'avoir quelques entretiens avec M. de Coppet, gouverneur général.

Le bilan annuel de l'A.O.F. exposé à Dakar
Discours de M. de Coppet au conseil de gouvernement
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1937)

La Côte d'Ivoire atteint cette année une prospérité sans précédent. L'atmosphère régnant en Côte d'Ivoire est celle d'une expansion irrésistible. Le wharf de Port-Bouët* travaille à plein rendement ; celui de Grand-Bassam* est sorti de son sommeil pour renforcer Port-Bouët, devenu insuffisant. Les magasins des douanes regorgent.

Les statistiques, parlent mieux que tous les commentaires.

Le seul premier semestre de 1937 a perçu, avec 36.863.000 francs, des droits supérieurs à ceux de toute l'année 1935 : 33.687.000 francs, et qu'à cinq millions près,

cet unique trimestre atteint presque le rendement de toute l'année 1936, soit 41.900.000 fr.

Cette prospérité provient d'une production accrue et le travail acharné de ses habitants. Cacao, café, arachide, amande de palme, huile de palme, colire [sic], banane, beurre de karité, bois, etc., semblent se livrer entre eux à une course au succès.

Cette diversité de productions constitue pour le pays un grand facteur de sécurité et d'équilibre économique.

Les exportations ont permis des importations massives qui ont atteint 62.000 tonnes pour le seul premier trimestre de 1937, alors qu'elles n'avaient été que de 63.000 tonnes pour l'ensemble de 1935.

La situation budgétaire est bonne. La caisse de réserve contient plus de 30 millions, et le budget du chemin de fer présente un excédent de 13 millions.

Un seul point noir : la main-d'œuvre.

Mais des mesures ont été prises, et l'on s'efforce d'attirer la main-d'œuvre mossi qui se rend actuellement en Gold Coast.

EN A.O.F.

Une tournée du gouverneur de la Côte d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 27 décembre 1937)

Le gouverneur Mondon vient de visiter la région de l'Indénié.

Il a pu se rendre compte que, malgré une saison des pluies particulièrement abondante, les routes sont en bon état.

Quelques ponts provisoires ont souffert, on les répare en attendant qu'ils soient prochainement construits en ciment, non plus en bois.

La récolte de cacao s'annonce très belle. Elle commence à peine et, devant les cours actuels, les producteurs indigènes ne se pressent pas de récolter, attendant une reprise qu'ils espèrent.

Sept équipes phytosanitaires, dirigées par des moniteurs d'agriculture, nettoient les cacaoyères, surveillent la préparation des produits et guident les producteurs pour arriver à une présentation parfaite.

À Abengourou même, le centre se développe considérablement. Diverses maisons de commerce s'agrandissent, une école est en construction, la formation sanitaire va être dotée d'un vaste pavillon d'hospitalisation et une nouvelle résidence, en maçonnerie, va remplacer l'actuelle chaumière du commandant de cercle.

Le gouverneur Mondon est rentré à Abidjan très satisfait de sa visite dans cette région.

EN CÔTE D'IVOIRE

Le gouverneur général de Coppel étudie les problèmes de la colonisation
et discute de la question des baux emphytéotiques
(*Les Annales coloniales*, 4 avril 1938)

Le gouverneur général de l'A. O. F. vient de se rendre en Côte d'Ivoire et en Guinée. Il était le 16 mars à Abidjan, le 30 à Conakry, le 31 à Benty.

Il est rentré à Dakar par l'Asie.

À Abidjan, il étudia les intérêts de la Côte d'Ivoire avec les représentants de la chambre de commerce et de la chambre d'agriculture. Voici le compte rendu de cette réunion.

En premier, le président Lasserre, de la chambre de commerce, fit un exposé des problèmes à résoudre. Il insista notamment sur la grave insuffisance du matériel ferroviaire, insuffisance qui apporte de grandes perturbations dans l'évacuation régulière des produits, et jette le trouble sur le marché, au point d'entraîner des pertes importantes, particulièrement pour les exploitants forestiers.

Le Président s'attacha à faire ressortir les heureux effets que ne manquerait pas de produire l'octroi de l'autonomie financière de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la Fédération.

Il indiqua également la nécessité d'aménager d'urgence le port de Sassandra.

Le gouverneur général déclara partager le point de vue de la chambre de commerce et promit d'étudier lui-même la question sur place.

Puis vient la question de l'électrification d'Abidjan.

Le gouverneur général donna tous apaisements à ce sujet.

Enfin, la chambre de commerce insista en faveur de l'amélioration du régime des transports intercoloniaux par la simplification des formalités administratives.

M. Jean Rose, président de la chambre d'agriculture, prit ensuite la parole pour traiter de la question primordiale de l'attribution des concessions.

Actuellement, l'Administration préconise le régime des baux emphytéotiques à la place des concessions. Le nouveau régime cause un grave préjudice aux intérêts des colonies, puisque l'emphytéose ne donne pas le droit de propriété, mais seulement l'usage de la terre pour une durée prévue par la convention supérieure à dix-huit ans seulement.

Actuellement, l'attribution en concession de terrains-ruraux ne représente le don d'aucune valeur acquise, puisque seuls le travail et les capitaux investis permettent la mise en valeur. Pour quelle raison, dans ces conditions, l'État veut-il conserver entre ses mains le droit de propriété ?

Le gouverneur général répondit que la formule nouvelle avait le double but d'activer et de surveiller la mise en valeur des terres et d'éviter la spéculation.

Il est permis de faire remarquer qu'en ce qui concerne le premier point, le régime de la concession permet le contrôle administratif puisque la concession est toujours accordée à titre provisoire, avec une obligation de mise en valeur dans les délais impartis.

Sur le second point, personne ne peut prétendre qu'un esprit spéculatif règne sur le marché des propriétés rurales.

Plusieurs plantations en plein rendement, mises en adjudication à la barre du tribunal de Grand-Bassam, ne trouvent pas preneur malgré le taux très bas de la mise à prix.

Cette réunion a permis d'établir la volonté commune de l'Administration et de la colonisation de poursuivre une collaboration franche et loyale pour l'amélioration de la production et la mise en valeur du pays.

Le gouverneur général et l'assemblée ont été unanimes à reconnaître que le gouverneur Mondon a su trouver, pour le règlement de problèmes irritants, d'heureuses et habiles formules de nature à donner entière satisfaction aux intérêts généraux de la colonie.

JOURNAUX ET PÉRIODIQUES

Les démolisseurs d'Empire
(*Les Annales coloniales*, 6 juin 1938)

Ils sont chez nous, dans nos colonies, avec leurs slogans hérités des « arpens de-neige » de M. de Voltaire. Voici ce qu'en écrit P. Apésteguy dans le PETIT JOURNAL :

Le ministre des Colonies n'a qu'à demander son avis à M. Jean Rose, président de la Chambre d'agriculture de la Côte d'Ivoire, qui intervint récemment auprès du gouverneur de cette colonie pour lui démontrer que les colons français ne pourraient plus faire face à leurs échéances si l'on n'apportait pas de changement dans les lois coloniales édictées par les augures de M. Blum.

— Alors, qu'ils s'en aillent ! lui répondit le gouverneur Mondon.

Mettons- nous à la place des colons. Quelle peut être leur tristesse devant pareils propos, lorsqu'on sait que depuis des générations, les Français qui ont colonisé la Côte d'Ivoire ont étroitement collaboré avec leur gouvernement, et n'ont pas cessé de pratiquer entre eux la plus belle solidarité nationale qui soit ?

Au Cameroun, cible des futures prétentions de Hitler, le haut-commissaire ne veut plus accorder dorénavant de nouvelles concessions aux Européens, et a déclaré :

— Je considère qu'il est désormais impossible de développer parallèlement la colonisation européenne et la colonisation indigène.

Les Français ont trouvé dans ces paroles la preuve qu'ils étaient considérés comme indésirables en Afrique noire. Et comment les interpréter différemment ? Quel aveu d'impuissance, et quelle regrettable porte ouverte aux exigences allemandes !

En Guinée, la situation est encore plus grave. Le parti S.F.I.O. a publié un tract révolutionnaire, qui est distribué le long de la ligne du chemin de fer par des employés en uniforme dans l'exercice de leurs fonctions.

Par surcroît, ce tract est imprimé sur les pressés du gouvernement, à Konakry.

Ces deux faits indiscutables établissent bien l'assentiment, pour ne pas dire la complicité, de la haute administration coloniale.

Le Monde colonial
(*Les Annales coloniales*, 27 juin 1938)

Le gouverneur Mondon, lieutenant gouverneur de la Côte d'Ivoire, arrivé à Dakar par l'Aéromaritime, assurera l'intérim du secrétariat général.

Le Monde colonial
(*Les Annales coloniales*, 27 juin 1938)

Nous apprenons avec regret que le gouverneur Boisson, à son retour du Cameroun par avion, a été victime d'un très fort accès de paludisme.

Il a été admis au Val-de-Grâce. Sa santé se rétablit rapidement et il doit sortir incessamment de l'hôpital. Nous faisons des vœux pour sa prompte guérison.

*
* * *

M. Alcide Delmont a tenu à réunir chez lui avant les vacances les Côte d'Ivoiriens de Paris ou de passage.

Charmante réunion intime. Les honneurs étaient faits par M^{me} Delmont et par sa nièce, M^{le} Martine. Et le punch martiniquais fut très apprécié par tous ceux qui étaient présents.

À tire-d'aile
Abidjan-Paris
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1938)

Dakar : M^{me} Launay laisse à Dakar un souvenir inoubliable et qu'il soit permis de rappeler qu'elle a été, avec le gouverneur Mondon et M^{me} Bressolles, une animatrice et une administratrice intelligente et dévouée de cette œuvre de la Croix-Rouge qui représente aujourd'hui en Afrique un centre vivant de charité et de solidarité.

Dans le haut personnel colonial

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'A.O.F. VIENT EN FRANCE
(*Les Annales coloniales*, 25 juillet 1938)

Le gouverneur général de l'A.O.F. [Marcel de Coppet*] a quitté Dakar, à destination de la France, par le *Foucauld* du 19 courant.

Il était accompagné de M. Mondon, gouverneur de la Côte d'Ivoire, rentrant en congé.

Notons en passant que ces deux hauts fonctionnaires rompent avec la tradition établie récemment qui veut que résidents généraux, gouverneurs et ceux qui sont de grands chefs utilisent l'avion pour leurs déplacements.

Ne contraignons les goûts de personne. À chacun, n'est-ce pas, son caractère.

À l'Officiel
Ministère des colonies
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} août 1938)

INTERIM

M. Bressolles (L.), administrateur en chef des colonies, délégué dans les fonctions de secrétaire général de la Côte d'Ivoire, a été chargé de l'intérim de lieutenant gouverneur de la Côte d'Ivoire pendant l'absence du lieutenant gouverneur titulaire.

Quand la Côte d'Ivoire étouffe

INSUFFISANCE DU RAILWAY ET DU WHARF — AVENIR LOINTAIN DU PORT
D'ABIDJAN — NÉCESSITÉ D'ÉQUIPER PORT-BOUËT ET DE RESSUSCITER SASSANDRA.
telles sont les questions dont nous entretient M. Alcide Delmont
(*Les Annales coloniales*, 8 août 1938)

Il nous était revenu de diverses sources que la Côte d'Ivoire, celle des colonies de l'A.O.F. qui témoigne actuellement du plus remarquable développement, se trouvait littéralement étranglée par suite de l'insuffisance de Port-Bouët, son unique débouché pourvu d'un outillage moderne.

Nul ne pouvant mieux nous renseigner à cet égard que le délégué élu de la colonie [au conseil supérieur des colonies], nous sommes allés demander à M^e Alcide Delmont

ce qu'il y avait d'exact dans une situation que l'on nous signalait comme véritablement inquiétante.

— Il est indubitable, nous a répondu l'ancien sous-secrétaire d'État, que la Côte d'Ivoire souffre actuellement d'une insuffisance caractérisée de ses moyens d'évacuation, eu égard à l'accroissement accusé de sa production.

Dans cet ordre d'idées, deux lacunes graves sont à signaler : d'une part, et en ce qui concerne le chemin de fer, l'insuffisance du matériel pour le transport entre les lieux de production et le port d'embarquement. D'autre part, et au port lui-même, un matériel de chalandage inférieur au débit exigé pour les navettes entre le wharf et les navires sur rade.

C'est au renouvellement du matériel ferroviaire* que je me suis attaché en premier. Les prévisions nécessaires ont été établies, les crédits trouvés, les commandes passées en France. Il fallait faire vite, n'est-ce pas, pour pallier à une insuffisance qui obligeait chaque année nombre de planteurs à attendre parfois des semaines les moyens d'expédier leurs récoltes.

Quant aux risques de perte découlant de ces retards, je n'ai sans doute pas besoin d'y insister !

Eh bien ! comme il fallait faire vite, les bureaux intéressés de la métropole ont trouvé le moyen de différer pendant plus de deux ans l'arrivage du matériel commandé. Ce n'est que tout récemment, et, après d'innombrables démarches, que j'ai eu la satisfaction d'apprendre que les premières expéditions étaient enfin commencées.

— La route ne pouvait-elle donc, monsieur le Ministre, suppléer aux défaillances du railway ?

— Non, ou du moins très partiellement. Vous savez sans doute que la route n'est bien souvent, à la colonie, qu'une piste améliorée, sans infrastructure, sans revêtement durable, sans ponts en nombre suffisant, quand ce n'est point ailleurs de fragiles passerelles de rondins, ne supportant que le roulement des camions légers. À la saison des pluies, elle est à la merci de toutes les crues.

— Quant au wharf lui-même, vous nous disiez tout à l'heure...

— Le wharf de Port-Bouët* est, à mon avis, convenablement équipé en matériel de roulage et de levage.

Malheureusement, ce sont les chalands faisant la navette entre le wharf et les navires qui ne sont ni d'un tonnage suffisant ni en assez grand nombre, certains jours, pour le trafic exigé par la présence simultanée de plusieurs navires en chargement ou en déchargement.

Car il ne faut pas oublier que les inconvénients que je vous signale à l'exportation se retrouvent à l'importation et qu'à l'embouteillage des produits au départ correspond, à l'arrivée, l'engorgement des magasins et des quais.

Le plus clair de cette situation est que nombre de navires touchant Port-Bouët sont obligés de stationner parfois plusieurs jours avant de pouvoir embarquer ou décharger leur fret. Or, on peut chiffrer à une moyenne de plusieurs milliers de francs le coût de chaque journée perdue ainsi par un navire.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, bien des compagnies hésitent à charger pour nous, et ceci d'autant plus que des produits similaires aux nôtres peuvent se trouver dans les ports étrangers voisins, beaucoup mieux outillés.

— Et quels remèdes voyez-vous, monsieur le Ministre, à cette situation ?

— Il y a évidemment celui du port d'Abidjan*, dont vous brûlez sans doute de me parler. Mais ça, c'est l'avenir et un avenir encore assez éloigné, puisque, dans les hypothèses les plus favorables, rien ne peut-être prêt avant plusieurs années.

En attendant, il faut vivre et, pour cela, je n'entrevois qu'une méthode raisonnable : d'abord, comme je m'y suis attaché, améliorer le rendement du railway et du wharf. Et puis désengorger ce dernier en ressuscitant Bassam et en équipant Sassandra. Un pays comme la Côte d'Ivoire peut avoir trois ports, Port-Bouët et Bassam n'étant d'ailleurs

que deux môles d'embarquement d'un même port qui s'appelle Abidjan. Que l'on réserve au môle de Bassam le fret lourd, les bois, par exemple, et à celui de Port-Bouët les denrées périssables, cafés, bananes ou autres. Il y aura suffisamment de travail pour les deux, et les navires, de leur côté, perdront moins de temps et d'argent.

Quant à Sassandra*, débouché naturel d'un immense arrière-pays, atteignant jusqu'à la Haute-Guinée, par Daloa et Man, j'estime indispensable la construction rapide d'un épi ou d'un appontement d'un coût modeste. Pensez qu'on charge actuellement au rivage à raison de deux tonnes et demi par embarcation ! Récemment, trente tonnes de bananes sont restées à pourrir en vue du bateau qui devait les charger, faute de moyens, faute d'organisation.

Comment ! Voilà une région magnifique, une région où la plantation à accompli des miracles, une région qui rapporte pour plus de quatre millions d'impôt annuel à la colonie, et on ne trouve pas le moyen de lui donner les quelques centaines de mille francs nécessaires à l'embarquement de ses produits ?

Il y a là une absurdité que je ne cesse de signaler au département, surtout quand on songe aux dizaines de millions si allègrement engagés par ailleurs dans des entreprises moins urgentes !

Ce n'est cependant pas tout que de pousser les gens à cultiver, à planter, à produire ! Il faut pouvoir exporter, et ici cela revient à dire pouvoir embarquer.

Si vous négligez l'équipement des ports, vous aboutissez à une véritable congestion du pays. Vous découragez tout effort et, ceci est très grave, vous amenez l'indigène à penser que vous vous êtes trompé, que vous l'avez poussé à travailler pour rien.

J'espère que nous n'en arriverons pas là. Du moins n'aurai-je pas à me reprocher d'avoir négligé aucun effort pour éviter à l'une des plus belles de nos possessions un destin immérité. »

Je souhaite que M. Georges Mandel, si avide de réalisations, entende le S.O.S. que lui adresse la Côte d'Ivoire !

Jean MANI

Le monde colonial
(*Les Annales coloniales*, 24 octobre 1938)

M^{me} Mondon, femme du gouverneur de la Côte d'Ivoire, et sa fille, ... se sont embarqués ... pour Port-Bouët .

Le monde colonial
(*Les Annales coloniales*, 31 octobre 1938)

Le gouverneur Mondon, après avoir séjourné à Dakar, a regagné Abidjan.
M. Mondon a réglé avec le gouvernement général les problèmes qui seront évoqués au prochain conseil de gouvernement.

Le monde colonial
(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1938)

À bord du « Foucauld », attendu samedi à Dakar, ont pris passage M^{me} et M^{lle} Mondon, qui vont rejoindre à Abidjan, M. le gouverneur Mondon.

Le séjour à Abidjan de M. Alcide Delmont
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1939)

Les groupements des originaires de la Côte d'Ivoire et l'Union sénégalaise ont organisé une réception en l'honneur de M. Alcide Delmont, délégué de la Côte d'Ivoire. À cette manifestation assistaient notamment le gouverneur Mondon, le secrétaire général Bressolles, l'administrateur en chef Darré, les présidents des chambres consulaires, entourés de plusieurs notabilités européennes et indigènes.

M. J. Delafosse, président de l'Union fraternelle des originaires de la Côte d'Ivoire, prononça un discours où il dit notamment :

Monsieur le Ministre,

Depuis six ans, vous nous représentez au Conseil supérieur de la France d'Outre-Mer. Nul, parmi nous, n'ignore avec quel désintéressement et surtout avec quel courage vous vous employez au bien général de la Côte d'Ivoire. Devant cette force de volonté et cette puissance de travail, nous ne cesserons de compter sur votre précieux concours pour la réalisation de tous nos vœux.

Ces vœux sont presque entièrement contenus dans votre discours au Conseil du Gouvernement général à Dakar.

Je vous demanderai, Monsieur le Ministre, de vous les rappeler quand-même ici.

M. J. Delafosse passa alors en revue les différents problèmes intéressant le développement de la Colonie, enseignement, assistance médicale, production, fiscalité, assainissement des faubourgs d'Adjamé et de Treichville et l'action sociale.

Dans une improvisation pleine de verve et d'éloquence, M. Delmont tint l'auditoire pendant plus de quarante-cinq minutes et termina en invitant toute la Colonie à travailler dans l'ordre et la paix pour la gloire de la France et de l'Empire.

Le monde colonial
(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1939)

M. Mondon, gouverneur de la Côte d'Ivoire, a quitté Abidjan le 5 janvier pour accomplir une longue tournée à travers la Colonie. Il a visité principalement les cercles du Nord et s'est rendu à Bobo-Dioulasso pour y inaugurer la Foire-Exposition.

Par ailleurs, M. Cardinal, directeur du Comptoir de l'A.O.F. en Algérie, qui est arrivé à Bobo Dioulasso par la voie automobile transsaharienne, compte profiter de son séjour pour étudier la question des arachides de bouche.

Le monde colonial
(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1939)

M. Turbe, président de la chambre de commerce de Dakar, est arrivé à Abidjan par l'Aéromaritime, le 3 janvier, et a visité plusieurs cercles de la Côte d'Ivoire avant de se rendre à Bobo-Dioulasso pour y visiter la Foire-Exposition.

[HAUTE-VOLTA]
À BOBO-DIOULASSO

UN TERRIBLE INCENDIE RAVAGE LA FOIRE
(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1939, p. 1 et 3)

(De notre correspondant particulier en Côte d'Ivoire)
Inaugurée la semaine dernière par le gouverneur Mondon, la foire de Bobo-Dioulasso s'annonçait comme un succès remarquable, lorsqu'un geste criminel vint mettre un terme navrant à ses dernières heures.

.....

À L « OFFICIEL »

MINISTÈRE DES COLONIES.
Décrets
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1939)

Gouverneurs des colonies

M. Mondon, gouverneur de 2^e classe des colonies, gouverneur de la Côte d'Ivoire, a été chargé, par intérim, des fonctions de secrétaire général du gouvernement général de l'A.O.F. pendant l'absence du secrétaire général titulaire.

Le monde colonial
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1939)

Le gouverneur Mondon, chargé par le Ministre des Colonies des fonctions de secrétaire général de l'AO.F. pendant le congé du gouverneur Geismar, est arrivé à Dakar, par le Sikorsky de l'Aéromaritime, venant d'Abidjan.

M. Mondon a été salué à sa descente d'avion par le gouverneur Geismar, le Gouverneur Ponzio, administrateur de la circonscription de Dakar et M. Mialhe, chef de cabinet du gouverneur général.

Pour assurer la passation du service à son intérimaire, le gouverneur Geismar a annulé son passage sur le *Groix* et ne partira probablement que par le *Hoggar* en février.

RETOUR DE CÔTE D'IVOIRE
LES IMPRESSIONS
de M. Alcide Delmont
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1939)

(De notre correspondant particulier à Dakar)

M. Alcide Delmont, en rentrant de son long voyage en Côte d'Ivoire, a bien voulu nous dire brièvement ses impressions à la suite du long périple qu'il vient d'accomplir : « J'ai vu », nous a déclaré M. Alcide Delmont, « la Côte d'Ivoire en plein travail et en pleine production. Les problèmes de la main-d'œuvre, qui ont si gravement préoccupé les planteurs européens et indigènes, semblent être aujourd'hui résolus ; la récolte de cette année se poursuit dans d'excellentes conditions, et si certes, les planteurs seraient heureux d'avoir quelques manœuvres de plus et dont le rendement serait un peu meilleur, ils n'en arriveront pas moins à éviter toute perte du produit de leur travail ; le résultat est dû à une situation politique excellente. Après toutes les exagérations de ces derniers temps, les hommes, les choses et les idées semblent enfin remis à leur place.

J'ai visité tous les cercles et toutes les subdivisions, malgré les fatigues qu'ont pu représenter les 9.000 kilomètres que j'ai parcourus. J'y ai vu tous les représentants de la population indigène, chefs de canton, chefs de village.

J'ai entendu partout chez ces indigènes l'expression de leur gratitude pour l'œuvre de la France et leur satisfaction de l'état actuel des choses.

Comment pourrait-il en être autrement ? La situation économique en Côte d'Ivoire est excellente ; certes, le cours des produits est bien bas. Mais aucun découragement ne se manifeste. Tous, Européens et indigènes, attendent des pouvoirs publics, les mesures qui favoriseront la continuation de l'admirable effort poursuivi dans cette colonie où l'énergie et le courage sont la règle suivie de tous.

Les routes se multiplient. Les ponts remplacent les bacs désuets ; j'en ai inauguré 2 sur le Bandanro ; les ponts de Kimmikro et Tombokro, de plus de 100 mètres de longueur, construits en ciment et qui sont des ouvrages définitifs.

Nous avons, le Moro Naba, le gouverneur Mondon et moi, posé le premier rail du chemin de fer qui va desservir ce riche pays Mossi sur une étendue de 380 kilomètres.

J'ai présidé à la mise en œuvre de la drague qui va ouvrir sur la lagune pour la construction du port à Abidjan le bras de mer de 2 km. 700, de 15 mètres de profondeur, de 370 mètres de largeur, alors que le canal de Suez n'a que 12 mètres de profondeur et 120 mètres de largeur.

Je ne veux pas poursuivre l'énumération de toutes ces manifestations de la vie ardente de cette colonie en plein développement et dont l'avenir est plein de promesses.

J'ai une infinie satisfaction à recueillir dans tous les milieux des marques d'amitié et même d'affection qui traduisaient le sentiment de toutes ces populations qui savent l'effort que j'ai fait depuis 6 ans pour favoriser l'essor de leur colonie.

Je rentre en France, profondément heureux du voyage que j'ai fait avec une ample documentation qui me permettra de continuer l'œuvre à laquelle je me suis attaché. »

À tire d'ails, nos gouverneurs rallient leur poste.
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1939)

Le gouverneur Crocchia, qui remplace en Côte d'Ivoire M. Mondon, a quitté Paris par l'avion d'Air France pour Dakar où il est arrivé le 17 février. Il en est reparti par l'Aéromaritime le lundi 20, à destination d'Abidjan.

Prise de contact
du gouverneur Crocchia
avec la Côte d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 28 mars 1939)

Pour sa première tournée en Côte d'Ivoire, le gouverneur Crocchia a tenu à inaugurer sa prise de contact par une visite de l'importante région de l'Ouest (cercles de Grand Lahou, Sassandra, Man, Dimbokro).

Désirant procéder à une étude technique sur place, M. Crocchia était accompagné du chef du service des Transports et Travaux publics, l'ingénieur en chef Lévy, et de l'administrateur Peretti, son chef de cabinet.

Le gouverneur accomplit un périple de 1.800 km. en un temps record, visitant successivement Grand-Lahou, Divo, Lakota, Gagnoa, Sassandra, Issia, Daloa, Duékoué, Man, Zuenoula, Bouafté, Oume, Toumodi et Tiassalé.

Il eut à cœur de recevoir à chaque étape les colons et chefs indigènes afin de connaître les sentiments des populations.

Réunissant les indigènes, le gouverneur insista particulièrement pour que l'on arrive à une meilleure utilisation du travail, en augmentant le rendement de la main-d'œuvre. Il encouragea les indigènes planteurs à améliorer la qualité de leurs produits

La question de l'évacuation des produits des régions qu'il visitait préoccupa le gouverneur et son attention fut attirée sur la nécessité d'équiper le port de Sassandra. M. Crocchia a constaté que l'équipement d'un appontement provisoire était en train. Au cours d'une réunion du commerce et des planteurs, tenue à Sassandra, le gouverneur promit qu'une décision relative à l'aménagement définitif de la baie de Sassandra serait prise très prochainement, à l'occasion d'une tournée de M. Mahé, inspecteur général des Travaux publics de l'A.O.F,

Le gouverneur rentra à Abidjan le 13 et repartit le 15 par train spécial pour Bobo-Dioulasso, accompagné de ses collaborateurs et de M. Groh, inspecteur du Travail.
